PLAN STRATÉGIQUE : RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

Pour décision

1. OBJET

Ce document a pour objet d'inviter le Conseil d'administration à approuver le reste des éléments du Plan stratégique contenus dans l'**annexe 1** du présent document.

2. DÉCISION DEMANDÉE

Rappelant les décisions du Conseil d'administration approvant la vision, la mission, les objectifs stratégiques, le mode de fonctionnement du Partenariat et les objectifs pour la période 2012-2015, le Groupe de travail chargé du Plan stratégique recommande en outre au Conseil d'administration d'approuver la décision suivante :

> **BOD/2012/07-XX – Plan stratégique définitif :** le Conseil d'administration :
>
> a. approuve les indicateurs et actions décrits dans le Plan stratégique du Partenariat mondial pour l'éducation tels que présentés à l'annexe 1 du BOD/2012/07 DOC 03 ; et
>
> b. requiert le Secrétariat de :
>
> i. finaliser le Plan stratégique, sur la base des commentaires émis par le Conseil d'administration lors de l'audio-conférence du 31 juillet 2012, en vue d'une publication qui coïncidera avec le lancement de l'Initiative pour l'education du Secrétaire général des Nations Unies ; et
>
> ii. présenter au Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion face à face, une stratégie révisée de suivi et d'évaluation alignée sur le Plan stratégique (en addition aux autres documents requis par la décision BOD/2012/06-02).

3. CONTEXTE

3.1 À l'issue du séminaire de réflexion qu'il a tenu le 6 juin 2012, le Conseil d'administration a approuvé lors de sa réunion des 7 et 8 juin 2012 les décisions suivantes relatives au Plan stratégique :

> **BOD/2012/06-01 — Plan stratégique :** le Conseil d'administration approuve les points suivants concernant le Plan stratégique :

1. **Vision :** une éducation de bonne qualité pour tous les enfants, où qu'ils se trouvent, qui leur permette de s'épanouir pleinement et de contribuer utilement à la société.

2. **Mission :** dynamiser et coordonner l'action menée au niveau mondial pour dispenser une éducation de bonne qualité à tous les enfants, garçons et filles, en donnant la priorité aux plus pauvres et vulnérables.

3. **Objectifs stratégiques :**

i) **Accès universel :** tous les enfants ont accès à un espace sûr et bien équipé pour y recevoir une éducation dispensée par un enseignant qualifié.

ii) **Apprentissage pour tous :** tous les enfants maîtrisent les éléments de base en lecture, écriture et calcul dès les petites classes.

iii) **Atteindre chaque enfant :** les ressources sont destinées en priorité aux enfants les plus marginalisés et à ceux qui vivent dans des États fragiles ou en conflit.

iv) **Bâtir pour l'avenir :** les systèmes nationaux ont la capacité et l'intégrité voulues pour dispenser, soutenir et évaluer une éducation de qualité pour tous.

4. **Mode de fonctionnement du Partenariat :** le Partenariat mondial pour l'éducation mobilisera les compétences, le leadership et les ressources de ses partenaires en :

- faisant valoir l'éducation comme outil essentiel pour promouvoir la santé, la prospérité et la stabilité dans tous les pays ;
- aidant les pays à élaborer et à appliquer des plans d'éducation bien conçus, viables à long terme et mis en oeuvre par eux-mêmes ;
- renforçant la qualité, l'efficacité et l'efficience des systèmes de gouvernement ;
- progressant en permanence par la recherche de l'innovation et la promotion de pratiques optimales ;
- élaborant et en promouvant des objectifs et outils de mesure harmonisés pour l'éducation ; et
- améliorant l'efficacité du développement.

5. **Objectifs pour 2012-2015 :**

Objectif 1 : Les États fragiles ou en proie à un conflit sont en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre leurs plans d'éducation.

Objectif 2 : Toutes les filles des pays admis à participer au GPE achèvent avec succès leur scolarité primaire et accèdent à l'enseignement secondaire dans un environnement éducatif sûr et bienveillant.

Objectif 3 : Augmentation spectaculaire du nombre d'enfants apprenant à lire et à compter et sachant lire et compter à la fin du Cours élémentaire 2.

Objectif 4 : Améliorer l'efficacité de l'enseignement par le recrutement, la formation et la rétention d'enseignants dotés des moyens de dispenser une éducation de bonne qualité.

Objectif 5 : Renforcer le soutien et accroître le volume, l'efficacité, l'efficience et l'allocation équitable des ressources nationales et du financement extérieur de l'éducation dans les pays admis à bénéficier du GPE.

BOD/2012/06-02 — <u>Finalisation du Plan stratégique</u> :

Le Conseil d'administration demande :

1. Au Groupe de travail chargé de l'élaboration du Plan stratégique de réviser et finaliser le projet de Plan stratégique sur la base des commentaires recueillis lors du séminaire de réflexion et de la réunion du Conseil d'administration de juin 2012 et de le présenter au plus tard à la mi-juillet 2012 au Conseil pour que ce dernier puisse l'examiner lors d'une audio-conférence qui se tiendra fin juillet 2012.

2. Au Secrétariat de soumettre pour approbation au Conseil d'administration, suite à l'adoption du Plan stratégique, un plan de mise en œuvre, des considérations budgétaires, un plan de gestion des risques et une stratégie de communication pour le Plan stratégique.

3. Au Secrétariat, étant donné que l'Objectif 4 du Plan stratégique consiste à améliorer l'efficacité de l'enseignement en formant, recrutant et retenant des enseignants ainsi qu'en les dotant des moyens de dispenser une éducation de bonne qualité, de soumettre une note de stratégie pour la mise en œuvre de cet objectif au Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion face à face.

Tâches accomplies depuis la réunion du Conseil

3.2 À l'issue de la réunion du Conseil d'administration des 7 et 8 juin 2012, le Secrétariat a amendé le Plan stratégique conformément aux commentaires émis pendant la réunion.

3.3 Le Groupe de travail chargé de l'élaboration du Plan stratégique s'est réuni le 10 juillet 2012 pour examiner le projet révisé. Un résumé des débats a été communiqué au Conseil d'administration le 12 juillet 2012.

3.4 Le projet définitif, présenté à l'annexe 1, intègre d'autres améliorations demandées par le Groupe de travail chargé de l'élaboration du Plan stratégique.

3.5 Principales modifications et additions :

- Le **Cadre** (à la deuxième page du Plan stratégique) présente les décisions prises lors de la réunion du Conseil des 7 et 8 juin 2012. Le Cadre sera amendé pour intégrer les éléments du Plan stratégique qui n'avaient pas encore été approuvés.

- Les **indicateurs,** notamment :
 - Les indicateurs actuellement collectés et communiqués ;
 - Les indicateurs pour lesquels la plupart des données existent et qui doivent être collectés par les pays partenaires dans un proche avenir ; et
 - Les indicateurs pour lesquels un effort considérable sera nécessaire pour saisir des données très importantes, concernant en particulier les indicateurs de l'apprentissage et de l'équité.

Les travaux concernant cette troisième catégorie d'indicateurs seront détaillés dans le plan de mise en œuvre. Ces indicateurs sont ambitieux. La mise en route de leur suivi exigera du temps. Il est proposé de réunir, quelques jours avant l'audio-conférence, une conférence d'information sur les indicateurs à l'intention de tous les membres du Conseil d'administration intéressés.

- Les rapports entre la section sur le « Mode de fonctionnement du Partenariat » et les « Stratégies habilitantes » ont été clarifiés. Les stratégies habilitantes ont été simplifiées et renommées « Renforcement du partenariat ». Ces rapports sont expliqués plus clairement dans le texte du Plan lui même.

- Les liens entre le Plan stratégique et les documents existants du GPE ont été rendus plus explicites (par exemple la Charte, le Cadre de résultats).

- Le texte du document a été révisé pour en faciliter la lecture, en accroître la précision et en simplifier les termes. Une fois approuvé il sera encore amélioré par une mise en forme professionnelle avant publication.

Enfin il importe de noter que le Plan stratégique ne détaille pas la répartition des tâches entre les divers partenaires ni leurs rôles et responsabilités respectifs dans sa réalisation. Cela sera couvert dans le plan de mise en œuvre.

Le temps presse

3.6 Avec le lancement de l'Initiative pour l'éducation du Secrétaire général des Nations-Unies en septembre 2012 et les débats en cours sur les actions à envisager pour la période post-OMD, le débat sur l'éducation aborde une étape critique. Le Partenariat mondial doit pouvoir prendre une part active à ce débat et influer sur son issue en présentant son Plan stratégique. Il ne reste donc que peu de temps pour préparer un Plan stratégique prêt à être publié et diffusé concurremment à l'ouverture des débats.

4. ÉTAPES SUIVANTES

4.1 Après son approbation par le Conseil d'administration, le Plan stratégique fera l'objet d'une mise en forme et d'une publication professionnelles. Il sera lancé dans le cadre de l'assemblée générale des Nations Unies en septembre 2012, à l'occasion en particulier de la présentation de l'Initiative pour l'éducation du Secrétaire général de l'ONU, et sera largement diffusé au sein du partenariat ainsi qu'au grand public sur le site du GPE sur Internet.

4.2 Au cours des prochains mois, le Groupe de travail chargé de l'élaboration du Plan stratégique poursuivra ses travaux afin de superviser la préparation du plan de mise en œuvre, des considérations budgétaires, du plan de gestion des risques, de la stratégie de communication et de la stratégie de suivi et d'évaluation. Ces documents seront présentés pour approbation au Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion face à face.

ANNEXE 1 : PLAN STRATÉGIQUE DU PARTENARIAT MONDIAL POUR L'ÉDUCATION POUR 2012-2015

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le Partenariat mondial pour l'éducation (le « Partenariat mondial » ou « GPE ») considère que l'éducation est un droit fondamental de tous les enfants et qu'elle est indispensable à la réalisation de tous les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le moyen le plus efficace de réduire la pauvreté est d'investir dans l'éducation : on estime que si tous les enfants des pays à faible revenu savaient lire, la pauvreté y diminuerait de 12 %.[1] Pour une nation, l'éducation des filles et des femmes constitue en outre l'investissement le plus efficace pour améliorer durablement la santé de la population, sauver la vie des mères et des nouveaux-nés et créer des familles plus saines et plus robustes.

Depuis sa création en 2002, le Partenariat mondial s'est fixé pour objectif de scolariser tous les enfants, où qu'ils se trouvent, afin qu'ils reçoivent une bonne instruction. Les résultats obtenus depuis 2002 sont spectaculaires, avec notamment la scolarisation de 19 millions d'enfants supplémentaires, la formation de 413 000 enseignants, la construction de plus de 37 000 salles de classe, la distribution de 218 millions de manuels scolaires et l'augmentation de la proportion de garçons et de filles qui parviennent à achever leur scolarité.

Ce Plan stratégique prend appui sur ces réalisations et définit la vision, la mission, les objectifs stratégiques et les stratégies fondamentales à long terme du Partenariat mondial. La vision est d'assurer « une éducation de bonne qualité à tous les enfants, où qu'ils se trouvent, afin qu'ils puissent s'épanouir pleinement et contribuer utilement à la société » et la mission consiste à « dynamiser et coordonner l'action menée au niveau mondial pour dispenser une éducation de bonne qualité à tous les enfants, garçons et filles, en donnant la priorité aux plus pauvres et vulnérables. »

Le Partenariat mondial s'est fixé quatre buts stratégiques pour faire de cette vision une réalité, centrée sur les éléments fondamentaux que sont l'accès, la qualité, l'équité et des systèmes d'éducation nationaux efficaces.

Étant donné ces buts, le Partenariat mondial s'est fixé cinq objectifs précis pour la période 2012-2015 destinés à surmonter les principaux obstacles immédiats qui entravent la réalisation de nos buts à long terme. Ces objectifs représentent ce que le Partenariat mondial va entreprendre au cours des trois prochaines années, en privilégiant les États fragiles, l'éducation des filles, la

[1] « Rapport mondial de suivi sur l'EPT : Atteindre les marginalisés », UNESCO, 2010.

lecture dès le plus jeune âge, le financement de l'éducation et l'amélioration de l'enseignement. Les progrès de la réalisation des buts stratégiques et de ces cinq objectifs seront suivis et évalués.

Cadre préliminaire du Plan stratégique 2012-2015

VISION Une éducation de bonne qualité pour tous les enfants, où qu'ils se trouvent, afin qu'ils puissent s'épanouir pleinement et contribuer utilement à la société

MISSION Dynamiser et coordonner l'effort mondial pour dispenser une éducation de bonne qualité à tous les enfants, garçons et filles, en donnant la priorité aux plus pauvres et vulnérables

	1	2	3	4	
OBJECTIFS STRATÉGIQUES	**ACCÈS UNIVERSEL** *Tous les enfants ont accès à un espace sûr et bien équipé pour y recevoir une éducation dispensée par un enseignant qualifié*	**APPRENTISSAGE POUR TOUS** *Tous les enfants maîtrisent les éléments de base de la lecture, de l'écriture et du calcul dès les petites classes*	**ATTEINDRE CHAQUE ENFANT** *Les ressources sont destinées en priorité aux enfant les plus marginalisés et à ceux qui vivent dans des États fragiles ou en conflit*	**BATIR POUR L'AVENIR** *Les systèmes nationaux ont la capacité et l'intégrité voulues pour dispenser, soutenir et évaluer une éducation de qualité pour tous*	
OBJECTIFS DU PARTENARIAT 2012 – 2015	**1. Les États fragiles ou en conflit sont en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre leurs plans d'éducation**	**2. Toutes les filles des pays participant au GPE achèvent avec succès leur scolarité primaire et accèdent à l'enseignement secondaire dans un environnement éducatif sûr et bienveillant**	**3. Augmentation spectaculaire du nombre d'enfants apprenant à lire et à compter et sachant lire et compter à la fin du Cours élémentaire 2**	**4. Amélioration de l'efficacité de l'enseignement par le recrutement, la formation et la rétention d'enseignants dotés des moyens de dispenser une éducation de bonne qualité**	**5. Renforcer le soutien et accroître le volume, l'efficacité, l'efficience et l'allocation équitable du financement extérieur et des ressources nationales de l'éducation dans les pays admis à bénéficier du GPE**

Mode de fonctionnement du Partenariat

Le Partenariat mondial pour l'éducation mobilisera l'influence, les compétences, la volonté politique et les ressources de ses partenaires :

- En faisant valoir l'éducation comme outil essentiel pour promouvoir la santé, la prospérité et la stabilité des pays
- En aidant les pays à élaborer et à appliquer des plans d'éducation bien conçus, viables et mis en œuvre par eux-mêmes
- En renforçant la qualité, l'efficacité et l'efficience des systèmes de gouvernement
- En progressant en permanence par la recherche de l'innovation et la promotion de pratiques optimales
- En élaborant et en promouvant des objectifs et outils de mesure harmonisés pour l'éducation
- En améliorant l'efficacité du développement

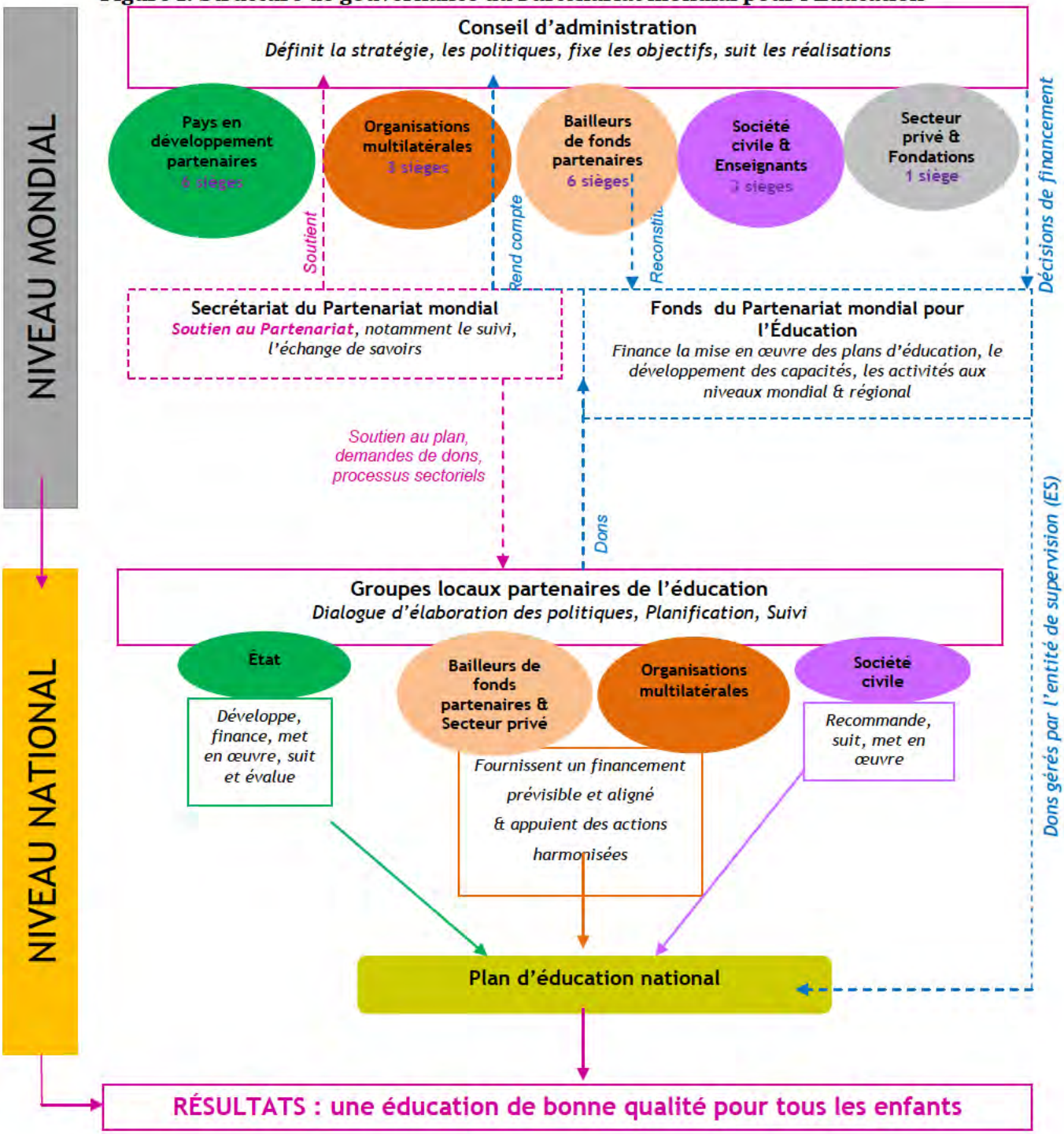
INTRODUCTION

Le Partenariat mondial est unique. C'est le seul partenariat mondial qui réunit des États, la société civile, des institutions internationales, des enseignants et le secteur privé aux fins de scolariser tous les enfants, où qu'ils se trouvent, afin de leur dispenser une éducation de bonne qualité. Le Partenariat mondial rassemble près de 50 pays en développement et plus de 25 organisations et institutions bilatérales, régionales et multilatérales. Ces divers intérêts œuvrent de concert, coordonnant leurs efforts pour réaliser les stratégies d'éducation propres à chaque pays, mobilisant des ressources techniques et financières et les mettant en œuvre avec efficacité pour obtenir des résultats.

Depuis 2002, le Partenariat mondial (anciennement appelé Initiative de mise en œuvre accélérée de l'Éducation pour tous) a transformé la coopération internationale en matière d'éducation dans les pays en développement. Il a obtenu des résultats spectaculaires sur le plan de la qualité des plans nationaux d'éducation dans les pays les plus pauvres, et aidé à coordonner l'action des bailleurs de fonds autour de ces plans. Il a également mobilisé des ressources additionnelles considérables pour former des enseignants, construire des salles de classe, fournir des manuels et assurer d'autres services d'éducation ; ces ressources représentent un montant de plus de 3,5 milliards de dollars, ainsi qu'une augmentation du financement interne d'environ 6 % par an en moyenne en Afrique subsaharienne depuis une décennie.

Le Partenariat mondial fonctionne au niveau national comme au niveau mondial. Au niveau des pays, les Groupes locaux de partenaires de l'éducation (les « GLPE ») constituent le fondement de la gouvernance du partenariat. Celui-ci comprend le gouvernement du pays en développement partenaire, les bailleurs de fonds présents dans le pays, les organisations multilatérales, les OSC, le secteur privé et des fondations privées apportant un soutien au secteur de l'éducation. Au niveau mondial, le Partenariat mondial est dirigé par un Conseil d'administration où sont représentés les divers groupes, et il bénéficie du concours d'un secrétariat professionnel basé à Washington. La figure 1 ci-après illustre la structure de gouvernance du Partenariat mondial.

Figure 1: Structure de gouvernance du Partenariat mondial pour l'Éducation



L'action du Partenariat mondial est guidée par six principes : appropriation par le pays, financement lié aux résultats, réduction des coûts de transaction, transparence, résultats de développement efficaces pour leur coût et responsabilité mutuelle. Ces principes et les détails des dispositions de gouvernance du Partenariat mondial sont exposés dans sa Charte.[2]

Tous les membres du Partenariat mondial s'engagent mutuellement à accélérer les progrès en vue de réaliser d'ici à 2015 tous les objectifs de l'Éducation pour tous.

Objectifs de l'éducation pour tous

1. Développer l'éducation de la petite enfance
2. Réaliser l'enseignement primaire gratuit et obligatoire pour tous
3. Développer l'apprentissage et l'acquisition d'aptitudes générales chez les jeunes et les adultes
4. Accroître le taux d'alphabétisation des adultes
5. Atteindre la parité et l'égalité entre les sexes
6. Améliorer la qualité de l'éducation

Le présent document énonce la vision, la mission, les buts et objectifs du Partenariat mondial jusqu'à 2015 et au-delà, et indique de quelle manière le Partenariat envisage d'atteindre ses objectifs. Il offre sans exclusive des orientations à l'ensemble du partenariat. Il ne vise pas à édicter des prescriptions mais à tenir compte de la diversité des partenaires du GPE tout en orientant l'effort collectif.

Le Plan se compose de deux parties. La **1ère Partie** décrit la vision, la mission, les objectifs stratégiques et les stratégies fondamentales du Partenariat mondial, ainsi que son mode de fonctionnement. Elle offre une description à plus long terme de ce qu'est le Partenariat mondial et de ce qu'il vise à réaliser en dernière analyse, ainsi que de son mode de fonctionnement. Les buts à long terme définissent le chemin critique qui permettra aux ambitions du programme d'éducation international de dépasser la seule scolarisation et l'achèvement de la scolarité primaire. Les actions que le Partenariat mondial va entreprendre au cours des trois prochaines années vont nous permettre de progresser vers nos buts et notre vision à long terme.

La **2è Partie** définit les cinq objectifs qui concentreront tous les efforts entre 2012 et 2015. Ces objectifs comprennent les indicateurs destinés à mesurer les progrès et s'appuient sur des mesures de renforcement du mode de fonctionnement du partenariat.

Bien que ce Plan couvre une période de trois ans, jusqu'à la fin de 2015, le Conseil d'administration examinera chaque année les progrès réalisés et amendera le plan au besoin. Un

[2] http://www.globalpartnership.org/media/docs/publications/Charter_of_GPE_English.pdf

plan de mise en œuvre définira de quelle manière ce Plan stratégique sera rendu opérationnel et explicitera également les rôles et responsabilités propres des partenaires du GPE dans son exécution. Ce Plan a été préparé alors que la communauté internationale commence à examiner le programme d'action des Objectifs du Millénaire pour le développement après 2015. L'éducation doit être placée au centre de ce programme et le Partenariat mondial entend que sa Vision, sa Mission et ses Objectifs contribuent à la réflexion et à l'élaboration des décisions au plan international. Le Conseil d'administration étudiera également ce Plan à la lumière du consensus international sur le programme pour la période postérieure à 2015.

IMPORTANCE DE L'ÉDUCATION ET DU PARTENARIAT

Tous les enfants ont droit à une bonne éducation. L'éducation revêt également une importance essentielle pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et est l'un des liens qui sous-tendent chacun des objectifs. L'énorme impact positif de l'éducation, notamment dans les domaines de la santé maternelle et infantile, de la réduction de la pauvreté, de la croissance économique et de la stabilité sociale – tous éléments essentiels des OMD – est documenté par un ensemble grandissant de constatations.

Objectifs du millénaire pour le développement:

1. Éradiquer la faim et l'extrême pauvreté
2. Réaliser la scolarisation primaire universelle
3. Promouvoir la parité et l'émancipation des femmes
4. Réduire la mortalité infantile
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies
7. Protéger la viabilité de l'environnement
8. Développer un partenariat mondial pour le développement

Une femme instruite recherchera plus volontiers des soins médicaux pour elle-même et pour sa famille. Par exemple, alors que près de la moitié des femmes sans instruction d'Asie du Sud et d'Asie occidentale ne reçoivent aucun soin de médecine prénatale d'aucune sorte, cette proportion tombe à moins d'une femme sur dix chez celles qui ont reçu une éducation secondaire.[3] On estime en outre que sur les 8,2 millions de décès d'enfants de moins de cinq ans qui ont été évités entre 1970 et 2009, 4,2 millions (51,2 %) peuvent être attribués en partie à la meilleure scolarisation des femmes en âge de procréer.[4] Une autre étude a constaté que le taux de mortalité maternelle au Bangladesh a chuté de 724 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 338 pour 100 000 en 2008, chiffre qui s'explique largement par l'accès accru des filles à l'enseignement primaire et secondaire.[5]

L'éducation est aussi un facteur significatif d'amélioration des avantages économiques et de réduction du niveau de pauvreté tant au niveau individuel qu'au niveau national. Par exemple dans les pays en développement le revenu des habitants augmente d'environ 10 % pour chaque année additionnelle qu'ils ont passée à l'école. Au niveau national, le produit intérieur brut (PIB) augmente de 1 % de plus par an pour chaque année de scolarisation supplémentaire.[6]

[3] « Rapport mondial de suivi sur l'EPT : Atteindre les marginalisés », UNESCO, 2010
[4] Gakidou et al, The Lancet, 18 septembre 2010, **«** Increased educational attainment and its effect on child mortality in 175 countries between 1970 and 2009 »
[5] Hogan et al, Lancet, 8 mai 2010. « Maternal mortality for 181 countries, 1980—2008: a systematic analysis of progress towards Millennium Development Goal 5 »
[6] « Rapport sur le développement dans le monde », Banque mondiale, 2007.

La qualité de l'éducation importe également pour la réalisation de nombre de ces résultats. L'apprentissage de la lecture a une incidence considérable sur la prévalence de la pauvreté—si tous les enfants des pays à faible revenu savaient lire, on estime que la pauvreté y diminuerait de 12 %.[7] L'impact puissant de la qualité de l'instruction sur le PIB est bien documenté : l'augmentation des notes des élèves d'un seul écart-type dans les évaluations internationales est corrélée à une augmentation d'environ 2 % du PIB par habitant.[8]

« Si tous les enfants des pays à faible revenu savaient lire, on estime que la pauvreté y diminuerait de 12 %. »

L'éducation est aussi un facteur puissant de réduction des risques de conflit et d'amélioration de l'environnement. Investir dans les institutions d'un État fragile ou en conflit, en particulier dans celles de l'éducation, améliore la résistance du pays à la corruption ou à d'autres conflits. Une étude a constaté par exemple que l'augmentation d'au moins 10% des taux de scolarisation d'un pays réduit de 3 % la probabilité de survenue d'une situation de conflit. De plus, la durée du conflit diminue de manière significative avec l'accroissement de la scolarisation des garçons.[9]

C'est pourquoi accroître l'accès à une éducation de bonne qualité est une priorité urgente. Bien que le monde en développement et la communauté internationale aient fait de grands progrès pour améliorer l'accès à l'éducation, le mouvement s'est ralenti depuis quelques années. En outre les chiffres masquent une crise alarmante pour l'éducation au niveau mondial. L'UNICEF estime que plus de 50 millions d'enfants inscrits à l'école ne la fréquentent pas en réalité.[10] Plus préoccupant encore, plus de 50 % des enfants des pays les plus pauvres sont incapables de lire après trois années d'enseignement primaire. Ces statistiques inquiétantes révèlent de graves problèmes d'inéquité et de marginalisation. En matière d'accès et de résultats d'apprentissage, la situation des enfants pauvres des zones rurales est encore pire, et en certains endroits les filles sont désavantagées, en particulier pour accéder à l'enseignement secondaire.

Plus de 40 % des enfants non scolarisés du monde vivent dans des États fragiles et en proie à des conflits (et ce pourcentage est en augmentation). Les indicateurs de la lecture et les autres indicateurs de la qualité de l'éducation demeurent irréductiblement bas dans ces pays.

[7] « Rapport mondial de suivi sur l'EPT : Atteindre les marginalisés », UNESCO, 2010.
[8] Hanushek, E. et L. Wößmann, 2007 : « The Role of Education Quality in Economic Growth », document de travail 4122 de la Banque mondiale ; et OCDE, 2010 : « The High Cost of Low Educational Performance: The Long-run Economic Impact of Improving PISA Outcomes » Paris, France, publications de l'OCDE.
[9] Paul Collier et Anke Hoeffler, « Greed and Grievance in Civil War, » *Oxford Economic Papers* 56, n° 4 (2004) : 563–95.
[10] « La situation des enfants dans le monde », UNICEF, 2011.

Il reste beaucoup à faire. Le Partenariat mondial offre une opportunité unique d'action coordonnée et concertée.

Le Partenariat mondial est plus qu'un simple fonds. Son caractère unique tient à sa capacité de mobiliser les efforts de diverses parties pour atteindre un objectif commun – l'éducation des enfants. Il le fait de deux façons importantes : en mobilisant des ressources, tant nationales qu'extérieures, et en aidant les pays en développement à collaborer avec les bailleurs de fonds, la société civile et le secteur privé pour faire en sorte que l'assistance à l'éducation soit mieux coordonnée, plus efficace, fondée sur les stratégies d'éducation propres au pays, et utilise toutes les ressources plus efficacement.

Le modèle du Partenariat mondial prend acte de ce que les pays déterminent eux-mêmes leurs objectifs d'éducation nationaux. En adhérant au Partenariat mondial, les pays en développement partenaires s'engagent également à privilégier les priorités communes.

Le modèle du Partenariat mondial est efficace. Les pays en développement partenaires du GPE affichent régulièrement de meilleurs résultats que les autres pays. De plus, les pays en développement partenaires ont pour la plupart accru leurs niveaux de financement interne au cours de la dernière décennie, et de quelque 6 % par an en Afrique subsaharienne.

Toutefois les perspectives d'un accroissement du financement extérieur n'ont rien d'enthousiasmant. Après certains progrès sensibles du financement des bailleurs de fonds en faveur de l'éducation primaire pendant la décennie 2000-2010, il faudra un engagement renouvelé et une nouvelle dynamique, de même qu'un financement plus prévisible pour combler le déficit de financement dont pâtit l'éducation au plan mondial. Le présent Plan vise à surmonter un certain nombre des difficultés auxquelles se heurtent encore les efforts déployés dans les pays les plus pauvres pour amener davantage d'enfants à l'école, les y garder plus longtemps et leur dispenser une éducation de meilleure qualité. La puissance du Partenariat mondial sur lequel repose ce plan pourrait apporter un très réel changement.

1re PARTIE : OBJECTIFS À LONG TERME

Bien que ce Plan couvre la période 2012 à 2015, la vision, la mission et les objectifs stratégiques du Partenariat mondial (définis ci-après) s'étendent plus avant dans l'avenir et feront partie de tout engagement international en faveur du développement au-delà des Objectifs du Millénaire pour le développement prévus pour 2015.

VISION:

Une éducation de bonne qualité pour tous les enfants, où qu'ils se trouvent, afin qu'ils s'épanouissent pleinement et contribuent utilement à la société

MISSION:

Galvaniser et coordonner les efforts déployés à l'échelle mondiale pour offrir une éducation de bonne qualité à tous les enfants, garçons et filles, en donnant la priorité aux plus démunis et aux plus vulnérables

OBJECTIFS STRATÉGIQUES:

Accès universel	**Apprentissage pour tous**	**Atteindre chaque enfant**	**Bâtir pour l'avenir**

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Le Partenariat mondial a identifié quatre objectifs stratégiques fondamentaux qui guideront les efforts concertés de l'ensemble de ses partenaires à l'avenir. Depuis quelque quinze ans, l'objectif des milieux de l'éducation au niveau mondial a été d'accroître le nombre d'enfants qui accèdent à

l'éducation de base. Il faut accorder beaucoup plus d'importance à la qualité de l'éducation et à l'équité ainsi qu'à atteindre les populations marginalisées et à créer des systèmes éducatifs nationaux efficaces. Cela importe tout autant que d'accroître l'accès à l'éducation si l'on souhaite apporter une bonne éducation à chaque enfant. Il est donc essentiel que l'action concertée soit également centrée sur la qualité, l'équité et les systèmes.

« Il faut accorder beaucoup plus d'importance à la qualité de l'éducation et à l'équité ainsi qu'à toucher les populations marginalisées et à créer des systèmes éducatifs nationaux efficaces. »

Les progrès de chacun des quatre objectifs stratégiques seront suivis et mesurés au moyen d'indicateurs spécifiques. Le secteur de l'éducation requiert, produit et utilise moins d'indicateurs pour noter les progrès que d'autres secteurs comme celui de la santé. En outre, les indicateurs de l'éducation mesurent surtout les taux de scolarisation et d'achèvement de la scolarité, sans préciser si les enfants apprennent réellement quelque chose ou sont convenablement pris en charge. Les secteurs de la santé et du planning familial ont bénéficié de décennies d'enquêtes répétées auprès des ménages, au moyen de cadres cohérents sur la durée. Le Partenariat mondial ne pense pas que les questions de santé soient intrinsèquement plus mesurables : le secteur de l'éducation mesure beaucoup moins que ce qu'il est possible ou souhaitable de mesurer. Le présent Plan associe les indicateurs existants relatifs à l'accès à d'autres, plus innovants, qui concernent l'aptitude à la lecture et au calcul ainsi que l'équité. Le Plan contient aussi quelques indicateurs de la qualité de gestion des écoles et des ministères de l'Éducation.

OBJECTIF I : <u>Accès universel</u> : tous les enfants ont accès à un espace sûr et bien équipé pour y recevoir une éducation dispensée par un enseignant qualifié

L'accès demeure une préoccupation centrale, sachant que 61 millions d'enfants environ ne sont toujours pas scolarisés dans le primaire et que des dizaines de millions d'enfants sont bien inscrits à l'école mais ne s'y rendent pas régulièrement. Les tendances les plus récentes montrent que la diminution du nombre des « non scolarisés » ralentit. L'objectif de l'accès universel au niveau mondial est loin d'être réalisé. Si OMD 2 était axé sur la scolarisation et l'achèvement des études primaires, l'opinion du Partenariat mondial est qu'améliorer l'accès ne consiste pas seulement à inscrire davantage d'enfants à l'école.

Les efforts du Partenariat mondial ne viseront pas seulement à inscrire les enfants à l'école primaire mais aussi à les faire accéder à l'éducation préscolaire et à les doter, au terme d'une éducation de base d'au moins dix années, des connaissances et aptitudes nécessaires à leur épanouissement. Cela exigera la réalisation d'environnements d'enseignement de qualité avec des

classes de taille raisonnable, dans des écoles ou des espaces éducatifs sûrs, dotés de bâtiments, d'installations et d'équipements adaptés à l'accueil d'enfants. Cela signifie également que les enfants bénéficieront d'un enseignant qualifié.

Les indicateurs qui serviront à mesurer la réalisation de cet objectif sont :

- Le taux brut de scolarisation (TBS) ou équivalent dans l'éducation de la petite enfance ;
- Le taux d'achèvement des études primaires (PCR) ;
- Le taux de passage en 1er cycle du secondaire ;
- Le nombre ou proportion des enfants d'âge scolaire primaire non scolarisés ;
- Le ratio enseignant/élèves (PTR) dans l'enseignement primaire ; et
- La sécurité et l'état des écoles.

OBJECTIF II : Apprentissage pour tous : tous les enfants maîtrisent les rudiments de la lecture, de l'écriture et du calcul dès les petites classes

Pour que les enfants puissent apprendre, s'épanouir pleinement et plus tard contribuer utilement à la société comme adultes, ils doivent être capables de lire, de comprendre, d'écrire et de calculer. Le Partenariat mondial s'attachera à chacun de ces aspects de l'éducation d'un enfant. Cet objectif sera crucial pour la décennie à venir à mesure que la poussée démographique mondiale des jeunes traversera l'ensemble du système scolaire primaire. D'autres aspects de la qualité auront aussi leur importance pour la réalisation du plan d'éducation de chaque pays.

Le Partenariat mondial préconise une approche holistique de la qualité, prenant en compte tous les résultats scolaires. Il a conscience de ce que nombre de ses partenaires jouent un rôle pilote important dans des domaines comme la qualité du cadre d'enseignement et la protection des droits de l'enfant, ainsi que dans la résolution de problèmes d'instruction plus vastes comme l'alphabétisation des adultes, l'enseignement technique et la formation professionnelle, le rôle des écoles comme centres sociaux, etc. Les efforts du Partenariat mondial soutiendront et compléteront ce travail, et pendant la durée de ce Plan stratégique seront centrés spécifiquement sur les fondations de l'instruction, notamment l'acquisition précoce de la lecture, du calcul et des autres aptitudes fondamentales.

Les indicateurs qui serviront à mesurer la réalisation de cet objectif sont :

- La proportion d'élèves des petites classes capables de montrer, dans le cadre de systèmes nationaux crédibles, qu'ils peuvent lire et comprendre le sens de textes du niveau de leur classe tel que défini par leur programme d'enseignement national ; et

- La proportion d'élèves des petites classes qui ont une compréhension abstraite des nombres et maîtrisent les opérations élémentaires du calcul.

OBJECTIF III : <u>Atteindre chaque enfant</u> : les ressources sont destinées en priorité aux enfants les plus marginalisés et à ceux qui vivent dans des États fragiles ou en conflit

Les problèmes d'inégalité et de marginalisation dans l'éducation exigent une action ciblée. Le Partenariat mondial ne peut atteindre ses objectifs si les enfants les plus démunis et les plus marginalisés ne sont pas atteints.

Tous les enfants ont droit à une éducation de bonne qualité. Les partenaires du GPE traiteront le problème des inégalités sous l'angle des revenus ou de la richesse (étant donné que la pauvreté est la principale cause des mauvais résultats d'apprentissage), des inégalités entre garçons et filles, entre zones urbaines et rurales, du travail des enfants, du handicap, des minorités ethniques/tribales et des États fragiles ou touchés par un conflit. Au cours de la période couverte par le présent Plan stratégique, le Partenariat mondial se concentrera principalement sur les États fragiles ou en conflit et sur les inégalités entre garçons et filles afin de faire entrer davantage d'enfants à l'école pour y recevoir plus longuement une meilleure éducation. Il est admis toutefois que des efforts doivent être entrepris pour atteindre tous les groupes marginalisés. Il faut, pour que l'action contre les inégalités et la marginalisation soit efficace, faire porter l'effort sur l'élaboration des politiques, la planification, le financement, la mise en œuvre et le suivi, au niveau national comme au niveau infranational.

Les indicateurs qui serviront à mesurer la réalisation de cet objectif sont les indicateurs de l'accès universel, ventilés par:

- quintiles de revenu ou de patrimoine;
- sexe;
- facteurs de handicap ;
- niveaux infranationaux de gouvernance ;
- régions/pays fragiles ou en conflit ; et
- inégalité du ratio enseignant/élèves (PTR) à l'école primaire.

OBJECTIF IV : Bâtir pour l'avenir : les systèmes nationaux ont la capacité et l'intégrité voulues pour dispenser, soutenir et évaluer une éducation de bonne qualité pour tous

La pierre angulaire du Partenariat mondial consiste à édifier des systèmes éducatifs nationaux efficaces. Un système éducatif efficace est un système qui recherche l'excellence à tous les niveaux

de l'éducation, respecte des normes, réagit aux attentes du public et lui rend compte. Ses politiques éducatives sont fondées sur les meilleures pratiques et constatations mondiales, informées par des données locales fiables et mises en œuvre par le pays. Les écoles sont bien dirigées, gérées et gouvernées, disposent de personnels qualifiés en nombre suffisant, appuyés par des institutions nationales décentralisées et qui fonctionnent. L'allocation des ressources – de l'État et de l'extérieur – s'effectue dans la transparence, conformément aux plans et aux budgets nationaux, donne la priorité aux besoins les plus urgents et se traduit en résultats éducatifs sans gaspillage ou inefficiences. De robustes mécanismes de contrôle existent au sein du système pour identifier et éliminer la corruption à tous les niveaux. Le Partenariat mondial considère qu'il est important d'évaluer la bonne marche des systèmes éducatifs, et tous les partenaires du GPE acceptent ces évaluations, montrant ainsi par là une forte adhésion aux principes du développement efficace.

La réalisation de cet objectif sera mesurée par les indicateurs suivants :

- Les systèmes d'examen de la qualité ou d'évaluation comparative existants sont reliés à des systèmes informatiques et utilisés activement à intervalles réguliers ;[11]
- Le secteur de l'éducation est soutenu par les partenaires du GPE conformément aux principes de l'efficacité de l'aide ; et
- Des systèmes nationaux crédibles d'évaluation multicritères des résultats d'enseignement des enseignants et des élèves sont utilisés.

Il convient de noter que les indicateurs de cet objectif reposent sur des systèmes. Plutôt que d'imposer une longue liste d'indicateurs, éventuellement mal adaptés, du bon fonctionnement et de la bonne gestion de chaque aspect d'un système éducatif, le Partenariat mondial vérifiera si un ministère utilise un cadre crédible d'indicateurs d'assurance de la qualité.

[11] Ces normes comprennent entre autres les systèmes SABER de la Banque mondiale et GEQAF de l'UNESCO.

MODE DE FONCTIONNEMENT DU PARTENARIAT

Le Partenariat mondial a connu une croissance et une évolution rapide au cours des trois années écoulées. Les partenaires, le Conseil d'administration et le Secrétariat font beaucoup de choses autrement, à plus grande échelle et de manière plus vigilante et plus responsable. Ce Plan ambitionne de porter le Partenariat mondial à un niveau supérieur, de donner une orientation au secteur de l'éducation, de galvaniser les acteurs pour qu'ils travaillent de façon plus cohésive, d'adopter une perspective objective et active de l'échange des savoirs et de l'innovation et de s'attaquer de front aux facteurs qui sont cause de l'actuelle crise mondiale de l'éducation.

Le Partenariat mondial mobilisera l'influence, les compétences, la volonté politique et les ressources de nos partenaires :

- ***En faisant valoir l'éducation comme instrument essentiel de la santé, de la richesse et de la stabilité des nations***

Le dialogue mondial sur le développement doit reconnaître la contribution essentielle qu'apporte l'éducation aux objectifs de développement plus généraux, son impact durable sur les pays et leurs citoyens, et l'importance d'investissements soutenus pour obtenir des résultats dans tous les secteurs. Pour les partenaires du GPE, l'éducation est un droit fondamental de tous les enfants mais ce n'est pas une fin en soi. L'éducation est indispensable à la réalisation de tous les Objectifs du Millénaire pour le développement. Investir dans l'éducation est le moyen le plus efficace de réduire la pauvreté. L'éducation des filles et des femmes constitue l'investissement le plus efficace pour améliorer durablement la santé de la population d'une nation. Le Partenariat mondial se fera l'avocat énergique d'une bonne éducation pour tous les enfants, où qu'ils se trouvent, et les partenaires du GPE feront preuve de volonté politique pour placer l'éducation, à juste titre, en tête des programmes politiques et de développement. Ainsi qu'il a déjà été affirmé précédemment dans ce Plan, l'éducation est importante et on peut avancer qu'elle exerce l'impact le plus grand sur le développement national.

- ***En aidant les pays à élaborer et à appliquer des plans d'éducation bien conçus, viables et mis en œuvre par eux-mêmes***

Le développement et la mise en œuvre efficace de plans d'éducation par les pays eux-mêmes est le principe fondamental du Partenariat mondial. Le modèle du GPE est construit autour du Groupe local de partenaires de l'éducation, qui inclut tous les principaux acteurs du secteur de l'éducation d'un pays. Les plans d'éducation varieront d'un pays à l'autre pour répondre aux besoins et aux situations locales, et comporteront leurs objectifs et leurs indicateurs propres. Toutefois des normes communes sont également élaborées dans la Charte du GPE, que tous les partenaires du

GPE sont censés respecter. Le Partenariat mondial joue le rôle de catalyseur de la promotion de meilleurs plans du secteur de l'éducation, de leur financement et de leur mise en œuvre. Il contribue également à axer la conduite des politiques et l'élaboration des décisions sur des résultats et réalisations concrets. Le Partenariat mondial a conscience de ce que dans les environnements les plus fragiles et affectés par des conflits, la planification de l'éducation doit adopter une approche plus flexible, transitionnelle.

- ***En renforçant la qualité, l'efficacité et l'efficience des systèmes de gouvernement***

L'effort collectif du Partenariat mondial sera mis à profit pour renforcer les systèmes de gouvernement afin que davantage d'enfants reçoivent plus longuement une meilleure éducation. Un système éducatif doit pouvoir fonctionner efficacement et fournir les services qu'on attend de lui en veillant à utiliser toutes les ressources avec efficience. Les partenaires du GPE se sont engagés à travailler de concert dans tous les pays les plus pauvres pour atteindre cet objectif. Les bailleurs de fonds partenaires du GPE se sont aussi engagés à fournir le financement extérieur, dans la mesure du possible, par l'intermédiaire des processus budétaires propres du pays. Dans les situations précaires ou de conflit, les systèmes étatiques sont habituellement médiocres voire à peine fonctionnels dans certains cas. Dans les situations de ce type le Partenariat mondial tentera d'obtenir le concours d'une gamme élargie de partenaires sur le terrain afin que la prestation des services d'éducation les plus élémentaires puisse être assurée, tout en œuvrant parallèlement à renforcer les systèmes éducatifs publics fondamentaux.

- ***En progressant en permanence par la recherche de l'innovation et la promotion de pratiques optimales***

L'échange d'informations, la promotion des meilleures pratiques, la recherche de l'innovation et le soutien aux pays pour porter les programmes à l'échelle nationale afin d'ouvrir à tous l'accès à une éducation de bonne qualité, sont la responsabilité fondamentale de tous les membres du Partenariat mondial. Il s'agit de mettre les bonnes informations dans les bonnes mains au bon moment afin de permettre une bonne planification et mise en œuvre des programmes d'éducation, et une prise de décision informée. Le Partenariat mondial a un très important rôle de coordination et de diffusion à jouer à cet égard. Dans le secteur de l'éducation, les innovations sont très répandues et souvent très simples.[12] Le Partenariat mondial attend des plans nationaux

[12] Par exemple, l'apprentissage par la pratique au Tamil Nadu en Inde ou le travail du BRAC sur la formation des enseignants au Bangladesh.

du secteur de l'éducation qu'ils soient ouverts aux innovations et les appliquent à grande échelle. Les GPLE ont aussi pour rôle de promouvoir et de cultiver l'innovation.

L'application des nouvelles technologies dans le secteur de l'éducation présente aussi un grand potentiel et la nature unique du Partenariat mondial, avec la diversité de ses membres, qui comprennent aussi bien des représentants du corps enseignant que du secteur privé, offre une occasion particulière d'évaluer et de promouvoir une application réussie de la technologie.

- ***En élaborant et en promouvant des objectifs et outils de mesure harmonisés pour l'éducation***

Les groupes locaux efficaces de partenaires de l'éducation ont des objectifs communs définis de concert avec les gouvernements des pays en développement partenaires et largement approuvés par le public informé. Ces buts sont normalement bien exprimés dans les plans d'éducation. Il importe que tous les partenaires, y compris les bailleurs de fonds, les organisations multilatérales, les groupes de la société civile, le secteur privé et les fondations privées participent à l'élaboration du plan afin que ce dernier traduise les objectifs communs à l'échelle nationale. Toutefois en matière de suivi et d'évaluation, de systèmes de mesure et de données, l'harmonisation fait souvent défaut, de nombreux acteurs suivant des choses différentes ou parfois les mêmes choses différemment. En outre les normes de mesure de l'éducation tendent à être structurées autour de mesures de l'accès, les indicateurs portant sur les acquis, l'égalité et l'efficacité du système d'enseignement recevant beaucoup moins d'attention. Le Partenariat mondial soutient énergiquement le développement de normes perfectionnées de mesures de l'éducation qui répondent à des critères beaucoup plus larges que la simple mesure de la scolarisation et qui permettront d'orienter beaucoup plus efficacement la planification, le financement et l'élaboration des décisions du secteur de l'éducation au-delà de 2015.

« Pour obtenir l'attention voulue des responsables politiques, le secteur de l'éducation devra être beaucoup plus ambitieux aussi bien en ce qui concerne les indicateurs mesurés que les buts qu'il se fixe au moyen de ces indicateurs. »

Pour obtenir l'attention voulue des responsables politiques, le secteur de l'éducation devra être beaucoup plus ambitieux aussi bien en ce qui concerne les indicateurs mesurés que les buts qu'il se fixe au moyen de ces indicateurs. Par ailleurs il n'est pas possible d'alourdir soudainement la charge de travail des ministères de l'Éducation et des organismes internationaux qui sont chargés

de la collecte et de la communication des données. Il est nécessaire de procéder de manière équilibrée et de développer les capacités pour encourager le passage à un ensemble d'indicateurs plus perfectionnés et utiles pour le secteur. Pour améliorer l'utilisation des indicateurs et la fixation d'objectifs sur la base de ces indicateurs, le Partenariat mondial va :

- Envoyer un signal fort pour encourager le passage à des objectifs et des indicateurs plus ambitieux, mais sans causer un alourdissement soudain et exagéré du fardeau administratif,
- Militer pour l'augmentation des capacités, de l'efficacité et des ressources des institutions impliquées dans la production des données d'éducation, du niveau national jusqu'aux organismes internationaux comme l'Institut de statistique de l'UNESCO, le Rapport de suivi mondial, les enquêtes de l'UNICEF auprès des ménages et les activités de collecte de données des agences bilatérales, notamment les importants cadres d'évaluation systémiques tels que ceux que développent actuellement l'UNESCO, la Banque mondiale et l'UNICEF,
- Assister les efforts de coordination pour améliorer la collaboration entre les évaluations régionales et internationales de l'enseignement et les instruments d'évaluation des systèmes, et
- Faire en sorte que cette ambition accrue en matière d'objectifs et d'indicateurs se reflète, progressivement, dans les plans d'éducation, les examens sectoriels conjoints et autres processus conduits par les pays, tout en prenant garde de ne pas alourdir soudainement la charge de communication statistique ou d'imposer des initiatives par le haut.

Le Partenariat mondial dispose d'un Cadre de résultats compatible avec les indicateurs définis dans ce Plan stratégique et qui leur est complémentaire.[13] Le Cadre de résultats offre davantage de détails sur certains de ces indicateurs. À mesure de la mise en œuvre du Plan et de l'évaluation des progrès, les éventuels ajustements seront aussi consignés dans le Cadre de résultats afin que la stratégie et les résultats demeurent alignés. Un plan de mise en œuvre lié à ce Plan stratégique décrira la répartition des rôles et des responsabilités dans la réalisation de ce qui représente un programme de normes de mesure de l'éducation plus ambitieux.

- ***En améliorant l'efficacité du développement***

Le Partenariat mondial adhère fortement aux principes d'efficacité de l'aide et du développement énoncés d'un commun accord à Paris et Accra et réaffirmés à Busan, en novembre 2011. Le modèle du GPE piloté par les pays fonctionne efficacement. En adhérant au Partenariat mondial,

[13] http://www.globalpartnership.org/media/docs/Results_Framework.pdf

les pays en développement, les bailleurs de fonds, les organisations internationales, la société civile ainsi que les entreprises et les fondations du secteur privé s'engagent à rendre le développement effectif. Cela signifie un processus piloté par les pays qui aide les gouvernements des pays en développement partenaires à développer une planification efficace pour obtenir des résultats, à prendre la direction de l'exécution et à gérer efficacement leurs finances, soutenus par des décaissements prévisibles et effectués en temps opportun par les bailleurs de fonds. Ce cadrage continuera de renforcer la manière dont le Partenariat mondial fonctionne à tous les niveaux.

2è PARTIE : CYCLE DE PLANIFICATION POUR 2012-2015

OBJECTIFS POUR 2012-2015

Le Partenariat mondial a défini cinq objectifs pour la période 2012-2015 qui sont essentiels pour la réalisation de ses objectifs à long terme. Étant donné la durée de ce Plan, les objectifs qui seront mis en œuvre au cours des trois prochaines années sont plus étroitement ciblés que les objectifs stratégiques du Partenariat mondial, définis antérieurement dans ce Plan. Chacun des cinq objectifs contribue au minimum à deux objectifs stratégiques (accès, apprentissage, équité et systèmes nationaux). Les cinq objectifs énumérés ci-après doivent tous progresser pour que chacun des objectifs stratégiques puisse enregistrer un progrès sensible.

Des indicateurs spécifiques destinés à mesurer les progrès de chaque objectif sont fournis. On ne s'attend pas à ce que tous les indicateurs puissent être mesurés immédiatement. Le Plan définit un chemin critique d'une ambition croissante afin que les indicateurs portent sur les priorités fondamentales et soient utiles aux décideurs et aux responsables des politiques.

Objectif 1 : Les États fragiles ou en proie à un conflit sont en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre leurs plans d'éducation

La fragmentation et la faiblesse des capacités ont affaibli le secteur de l'éducation dans les États fragiles et en conflit, restreignant la possibilité de fournir au public les services éducatifs même les plus élémentaires, sans parler d'entreprendre les réformes nécessaires. Par exemple, entre 2002 et 2009 les pays en développement non fragiles partenaires du GPE ont peu à peu réduit le nombre des enfants non scolarisés de 46 %. Cependant, dans les pays en développement partenaires du GPE qui sont des États fragiles, le nombre global des enfants non scolarisés a augmenté de 8 % pendant la même période. Un profil similaire apparaît également dans les taux de redoublement des pays en développement partenaires du GPE, qui sont de 8 % dans les États non fragiles mais de 15 %, soit près du double, dans les États fragiles.

Les politiques classiques ne permettent pas d'amélioration importante dans les États fragiles. Le changement n'arrive que lorsque les acteurs, au niveau des écoles comme des académies, ont la possibilité d'innover et de mettre en place les éléments fondamentaux nécessaires à la prestation de services d'éducation adéquats au niveau national et/ou infranational. Cela requiert le développement par les gouvernements nationaux ou infranationaux d'un cadre propice au financement, à l'échange d'informations et au renforcement des capacités.

« Les politiques classiques ne permettent pas d'amélioration importante dans les États fragiles »

Bien que la situation varie d'un pays à l'autre, le but du Partenariat mondial est un système d'éducation pérenne, simple et réalisable. À cette fin, le Partenariat mondial cherchera à encourager les améliorations des systèmes, comme de payer leurs salaires aux enseignants, de fournir les matériels de base et de procurer des endroits sûrs où les enseignants puissent enseigner et les élèves étudier. Le Partenariat mondial va adopter une approche beaucoup plus volontariste des besoins éducatifs dans les États fragiles et en conflit.

Parmi les actions prévues pour appuyer ces activités :

- Remanier les mécanismes d'approbation et de financement du GPE afin de les rendre plus souples et mieux adaptés aux besoins des États fragiles. Cela pourrait inclure l'extension sur cinq ans des dons au titre de la mise en œuvre des programmes en remplacement des dons sur trois ans ;
- Élargir l'admissibilité des entités de gestion et de supervision pour le financement de la mise en œuvre des programmes et diversifier les entités exerçant ce rôle. Dans les pays dépourvus de gouvernement effectif il faudra explorer la possibilité de fournir le financement par le biais d'organisations non gouvernementales crédibles et bien établies ;
- Mobiliser un financement extérieur accru pour ces pays, avec 500 millions de dollars de financement additionnel provenant de bailleurs bilatéraux et autres en supplément des engagements et des promesses de fonds en cours (non comprises les contributions du Fonds fiduciaire du GPE) ;
- Accroître l'appui aux Groupes de partenaires locaux de l'éducation pour améliorer la coordination au niveau national et le développement de plans d'éducation de transition ; et
- En collaboration avec le Réseau inter-institutionnel pour l'éducation en situations d'urgence (INEE) et d'autres organismes, contribuer à combler le fossé entre la réponse d'urgence et les activités de développemement éducatif dans le but de mobiliser un financement supplémentaire pour les activités éducatives.

Les progrès réalisés par rapport à cet objectif seront mesurés par :

- L'amélioration de la coordination des bailleurs de fonds et de leurs activités dans les États fragiles partenaires du GPE ;
- Le nombre d'États fragiles disposant d'un plan d'éducation avalisé par le GPE ; et
- Les indicateurs fondamentaux de l'accès et de l'apprentissage désagrégés au niveau du Partenariat mondial par États fragiles et non-fragiles.

Objectif 2 : Toutes les filles des pays admis à participer au GPE achèvent avec succès leur scolarité primaire et accèdent à l'enseignement secondaire dans un environnement éducatif sûr et bienveillant

Les faits s'accumulent qui montrent toujours plus clairement que l'impact de l'éducation des filles sur le développement se trouve multiplié lorsque les filles achèvent un cycle d'enseignement secondaire de bonne qualité. Malheureusement la discrimination sexuelle continue de maintenir des millions de filles hors des salles de classe, les privant de leur droit fondamental à une éducation de bonne qualité. Des efforts d'importance majeure sont nécessaires dans de nombreux pays partenaires du GPE pour résoudre les obstacles à l'éducation des filles, notamment les biais socio-culturels, administratifs, économiques et politiques qui empêchent les filles d'obtenir les mêmes succès éducatifs que les garçons.

Les stratégies de parité des sexes réussissent le mieux lorsqu'elles s'intègrent dans un contexte plus vaste qui s'attaque à d'autres catégories de marginalisation, notamment à la pauvreté, au travail des enfants et aux situations de handicap. Au cours des trois prochaines années le Partenariat mondial s'attachera aux points suivants :

- Une attention accrue sera portée aux acquis scolaires des filles. Un mauvais niveau d'instruction est un facteur d'abandon accéléré de l'école pour les filles. Les partenaires du GPE travailleront avec l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) pour établir des indices de parité des sexes pour la qualité, notamment pour l'aptitude à la lecture et au calcul, comparables aux indices de parité des sexes pour l'accès ;
- Le Partenariat mondial va privilégier l'efficacité des enseignants pour combler le déficit d'égalité entre les sexes. Cela ira de l'inclusion d'un plus grand nombre d'enseignantes plus qualifiées et plus efficaces à l'adoption de pratiques d'enseignement qui ne marginalisent pas les filles ;
- Le Partenariat mondial s'assurera que tous les plans sectoriels d'éducation des pays partenaires tiennent bien compte de la problématique du genre et comportent des stratégies destinées à réduire l'inégalité entre sexes dans l'éducation. Afin d'éliminer les autres obstacles qui découragent les filles d'aller et de rester à l'école, le Partenariat mondial incitera à ne pas oublier les sanitaires et à veiller davantage à la sécurité dans les écoles dans les plans d'éducation et dans les interventions des partenaires ;
- Le Partenariat mondial va travailler avec l'UNGEI et d'autres organismes pour apporter un soutien spécifique aux pays qui présentent d'importantes inégalités entre les sexes dans l'achèvement des études primaires et le passage à l'enseignement secondaire, et

allouera un financement spécifique à des activités qui visent à remédier à ces inégalités ; et

- Une meilleure parité entre les sexes dans la gestion des écoles et des systèmes scolaires est un symbole important de la volonté de réaliser une véritable égalité des sexes dans l'enseignement. Le Partenariat mondial encouragera l'arrivée d'un plus grand nombre de femmes qualifiées à des postes de direction dans l'administration des écoles et des systèmes scolaires.

Les progrès réalisés par rapport à cet objectif seront suivis par :

- La parité entre sexes dans le passage à l'enseignement secondaire ;
- La parité dans les aptitudes à la lecture et au calcul en CE2 ; et
- Le nombre de postes de direction occupés par des femmes dans le secteur de l'éducation.

Objectif 3 : Augmentation spectaculaire du nombre d'enfants apprenant à lire et à compter et sachant lire et compter à la fin du Cours élémentaire 2

Le niveau d'instruction est trop bas, de nombreux enfants n'étant pas capables de lire assez bien pour acquérir les aptitudes élémentaires dans aucun domaine et présentant un niveau très faible d'aptitude au calcul.

Cette situation peut s'améliorer rapidement lorsque le système éducatif offre un environnement propice à l'apprentissage, avec des politiques nationales axées sur la langue d'enseignement, le temps d'étude, l'importance des petites classes, le suivi régulier des progrès et des systèmes de soutien locaux aux enseignants.

Lors de la conférence d'annonce des contributions de novembre 2011 le Partenariat mondial a annoncé un objectif ambitieux : réduire de moitié en cinq ans le nombre d'enfants incapables de lire en fin de CE2 dans 20 pays au moins. Le Partenariat mondial voit spécifiquement dans le programme d'aptitude à la lecture et au calcul la priorité essentielle pour la qualité de l'éducation. L'objectif est de soutenir et de compléter l'excellent travail entrepris par d'autres partenaires du GPE sur d'autres aspects de la qualité. Concentrer les efforts sur les aptitudes les plus élémentaires est une condition préalable indispensable à la recherche holistique d'importants résultats cognitifs, socio-émotionnels et

« Lors de la conférence d'annonce des contributions de novembre 2011 le Partenariat mondial a annoncé un objectif ambitieux : réduire de moitié en cinq ans le nombre d'enfants incapables de lire en fin de CE2 dans 20 pays au moins. »

d'autres acquis scolaires. Le Partenariat mondial encouragera et recommandera également l'acquisition d'autres aptitudes élémentaires dans les petites classes.

Une action coordonnée est nécessaire au sein du Partenariat mondial pour atteindre cet objectif. Le Partenariat mondial travaillera de concert avec ses partenaires pour atteindre l'objectif d'aptitude à la lecture:

- En soutenant les efforts pour accroître l'éducation de la petite enfance, en particulier pour les enfants les plus marginalisés ;
- En veillant à ce qu'un temps suffisant soit accordé à la lecture et au calcul dans les petites classes ;
- En appuyant des enseignants qualifiés dotés des méthodes appropriées pour enseigner la lecture et le calcul ;
- En fournissant des manuels de lecture adéquats ; et
- En encourageant l'enseignement de la lecture dans la langue maternelle lorsqu'il y a lieu.

Il est également crucial d'évaluer régulièrement comme il convient les progrès en lecture, en particulier pendant la classe. Cela exige de recourir à diverses formes d'évaluation formative et d'évaluation finale tant pour évaluer les progrès individuels que pour informer le dialogue plus général d'élaboration des politiques.

Les progrès réalisés par rapport à cet objectif seront mesurés par :

- La proportion des élèves qui, en fin de CE2, se montrent capables de lire et de comprendre le sens d'un texte du niveau de leur classe ;
- La proportion des élèves qui, en fin de CE2, ont une compréhension abstraite des nombres et sont capables d'effectuer aisément les opérations élémentaires ; et
- Le pourcentage des enfants qui reçoivent dès leur petite enfance une éducation comportant un contenu significatif (cognitif et non cognitif).

Objectif 4 : Améliorer l'efficacité de l'enseignement par le recrutement, la formation et la rétention d'enseignants dotés des moyens de dispenser une éducation de bonne qualité

La qualité de l'enseignement, la disponibilité des enseignants et le déploiement d'enseignants là où on en a besoin sont les principales difficultés que pose la réalisation des buts de l'Éducation pour tous.

Pour recruter des enseignants en nombre suffisant, les former et les retenir, le Partenariat mondial devra dialoguer avec les organisations d'enseignants et avec les gouvernements des pays en développement partenaires pour améliorer les conditions de travail des enseignants et favoriser l'évolution du métier d'enseignant comme profession respectée.

Pour le Partenariat Mondial cette zone d'activité est tout à fait nouvelle et devra faire l'objet d'importants travaux sur les politiques afin d'étoffer les mesures qui seront nécessaires à un effort global qui se concentrera sur l'enseignement et les enseignants. Cette perspective va aussi dépendre d'une collaboration étroite entre partenaires afin de promouvoir les efforts existants. C'est particulièrement vrai pour les professions enseignantes, les gouvernements des pays en développement partenaires et les bailleurs de fonds. Afin de faciliter la réalisation de cet objectif, le Partenariat mondial va devoir entreprendre les activités suivantes :

- Intensifier le dialogue avec le corps enseignant dans les GLPE ;
- Soutenir les plans d'éducation qui cherchent à améliorer la qualité de l'enseignement, ainsi qu'à accroître le pourcentage et le nombre des enseignants qualifiés ;
- Favoriser le dialogue avec le corps enseignant sur les normes de pratique dans les pays avalisés par le GPE ; et
- Soutenir l'amélioration du déploiement, de la rémunération et des conditions de travail des enseignants, notamment la réduction des ratios enseignant/élèves.

Les progrès réalisés par rapport à cet objectif seront mesurés par :

- La proportion des plans d'éducation qui traitent convenablement les questions de disponibilité et de qualité des enseignants ainsi que celle de leurs conditions de travail ; et
- La proportion des pays qui ont établi des pratiques d'enseignement et des normes professionnelles acceptées et appliquées.

Objectif 5 : Renforcer le soutien et accroître le volume, l'efficacité, l'efficience et l'allocation équitable des ressources nationales et du financement extérieur de l'éducation dans les pays admis à bénéficier du GPE

Dans l'ensemble, le financement extérieur du secteur de l'éducation est trop faible et se limite largement à l'aide publique au développement (APD) traditionnelle des pays membres de l'OCDE, alors que ces budgets subissent des pressions croissantes sous l'effet de la crise financière mondiale et qu'il existe une vive concurrence entre les divers secteurs pour les fonds disponibles. D'autres formes de financement extérieur, comme les envois de fonds de la Diaspora, la philanthropie privée et d'entreprise et les programmes des OSC sont souvent fragmentaires et désalignés. Le financement intérieur suffit rarement à répondre aux besoins d'un système

d'éducation efficace. Les inefficiences du financement ou des programmes ont aussi une incidence sur l'effectivité des budgets.

« Le Partenariat mondial… va contribuer à générer une augmentation significative du montant global de ressources de l'éducation primaire. »

Le secteur de l'éducation attire davantage de financements et de ressources externes lorsque l'investissement présente des possibilités de valorisation convaincantes, le financement étant alors lié aux résultats, et qu'un groupe de parties prenantes plus important, composé du secteur privé, de fondations et d'autres acteurs qui tirent avantage d'une population et d'une main-d'œuvre instruites, est davantage intéressé. Le Partenariat mondial va continuer à militer en faveur d'investissements beaucoup plus importants dans l'éducation, de concert avec d'autres parties prenantes essentielles, notamment le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'education dans le monde, et contribuera à générer un accroissement significatif du montant global de ressources de l'éducation primaire.

S'appuyant sur le succès de la conférence de reconstitution de 2011, le Partenariat mondial va :

- Renforcer la mobilisation des ressources, la communication et les activités de sensibilisation au niveau tant national que mondial afin d'atteindre ses objectifs de collecte de fonds. Il s'agit de mobiliser i) 2,5 milliards de dollars pour le Fonds du GPE pour la période 2011-2014 ; ii) un montant de financement total supplémentaire de 6 milliards de dollars de 2011 à 2014 pour l'éducation primaire dans les pays admis à bénéficier du GPE ; et iii) un montant qui reste à déterminer pour la prochaine reconstitution du Fonds du GPE, mais qui excèdera probablement 4 milliards de dollars pour la période 2015 à 2017.
- Militer en faveur d'un accroissement du financement extérieur et promouvoir un financement national soutenu ou accru ;
- Dialoguer avec des bailleurs de fonds émergents pour assurer un alignement plus étroit avec les plans d'éducation nationaux ;
- Fixer des objectifs de financement extérieur et intérieur pour l'ensemble du partenariat sur la base d'une analyse méthodique des plans d'éducation nationaux ;
- Accorder davantage d'attention à une allocation efficiente et équitable du financement de l'éducation dans les pays en développement partenaires ; et
- Améliorer la transparence et le suivi budgétaires.

Les progrès de la réalisation de cet objectif seront mesurés par :

- Le pourcentage du budget total de l'État consacré à l'éducation et à l'éducation primaire ;

- Le pourcentage des ressources dépensées et effectivement utilisées, au niveau des établissements scolaires, y-compris celles fournies par l'administration centrale ;[14]
- Les indicateurs du coût unitaire, du gaspillage et de l'efficience de l'allocation des ressources, notamment le temps d'étude ;
- Le niveau de mobilisation d'un financement extérieur adéquat et durable pour l'éducation ; et
- Les progrès des pays en développement partenaires dans la réalisation de leurs propres objectifs.

En 2011 le Partenariat mondial a retenu trois grandes priorités d'action : les États fragiles, l'éducation des filles et l'enseignement de la lecture dans les petites classes. Il s'est aussi engagé à aider à accroître le financement de l'éducation. Les objectifs du présent plan sont sous-tendus par ces priorités d'action. Ensemble, ces actions prioritaires, conjuguées à l'attention portée aux enseignants et à l'enseignement, représentent les facteurs les plus significatifs susceptibles d'influer à court terme sur les résultats scolaires des enfants les plus pauvres dans les pays en développement, et recevront par conséquent toute l'attention du Partenariat mondial.

RENFORCEMENT DU PARTENARIAT 2012-2015

Le Partenariat mondial acordera une priorité accrue, quoique non exclusive, à l'éducation primaire pendant la période 2012-2015. Un soutien plus large sera envisagé, notamment des dons au titre de la mise en œuvre de programmes dans le deuxième cycle du secondaire lorsqu'ils contribuent aux buts et objectifs du Partenariat mondial. Toutefois jusqu'en 2015 le Partenariat mondial continuera de concentrer le financement des dons de mise en œuvre du Fonds du GPE sur l'éducation primaire essentiellement, afin que tous les enfants puissent recevoir au moins dix années d'un enseignement de bonne qualité.

Les principes fondamentaux du mode de fonctionnement du Partenariat mondial ont été définis précédemment dans ce Plan. Il s'agit de principes auxquels tous les partenaires doivent souscrire dans leur collaboration pour apporter une éducation de bonne qualité à tous les enfants, où qu'ils se trouvent. Cependant, comme avec toute entité en croissance rapide, il convient de porter une attention particulière à certains domaines afin d'assurer un fonctionnement plus efficient du partenariat. Le Conseil d'administration évaluera chaque année l'efficacité du partenariat et la valeur ajoutée qu'il apporte à l'éducation au niveau mondial. En outre le Conseil d'administration commandera une évaluation indépendante du rôle et des progrès du partenariat tous les quatre ans.

[14] (N.B. dans le premier cas le suivi du pourcentage des ressources du Fonds du GPE dépensées au niveau des établissements scolaires est tout ce qu'il est possible de faire étant donné la pénurie de données.)

Afin d'atteindre ses cinq objectifs en 2015 le Partenariat mondial va devoir renforcer son mode de fonctionnement comme suit :

1 : Engagement plus marqué à l'appui des Groupes locaux de partenaires de l'éducation, de la planification sectorielle et des processus nationaux

Tous les partenaires du GPE s'emploieront à renforcer la composition et le fonctionnement des GLPE, qui sont essentiels pour l'efficacité du modèle du GPE. Au sein du Secrétariat, l'équipe de soutien aux pays sera encore renforcée avec un dialogue plus fréquent avec les pays. Il faudra renforcer encore les rôles et les responsabilités des différents acteurs au niveau du pays car s'ils sont clairs en théorie, ils le sont beaucoup moins en pratique.

Le Partenariat mondial s'emploiera à accroître le nombre et la diversité des organisations bilatérales et multilatérales qui jouent des rôles d'entités de supervision et de gestion. À ce jour, la Banque mondiale a agi en qualité d'entité de supervision pour la majorité des dons de mise en œuvre des programmes du GPE. L'UNICEF, le Department for International Development du Royaume-Uni et les Pays-Bas ont aussi exercé ce rôle dans quelques pays. Ainsi qu'il est précisé à propos de l'objectif concernant les États fragiles, les règles de financement des dons de mise en œuvre seront réexaminées pour envisager l'expansion du nombre d'organisations susceptibles de jouer ces rôles, en appliquant des normes fiduciaires appropriées.

Le Partenariat mondial s'emploiera à accroître le nombre et la diversité des organisations bilatérales et multilatérales qui jouent le rôle d'entités de supervision et de gestion.

Les bailleurs de fonds partenaires et les organisations internationales s'efforceront d'accroître le montant de financement qui est inscrit au budget et aligné avec les plans d'éducation nationaux. Cela sera examiné au niveau national, dans le cadre du processus des examens sectoriels conjoints, au moins une fois par an. Dans les contextes non fragiles la proportion des ressources des dons de mise en œuvre allouées aux fonds communs ou à l'appui budgétaire sectoriel augmenteront considérablement.

2 : Renforcer la gestion des risques et rationnaliser les processus et procédures

Le Partenariat mondial ne tolère ni la fraude, ni la corruption ni aucune autre forme de malversation dans le secteur de l'éducation. La corruption consiste à abuser de fonctions officielles ou de pouvoirs délégués à des fins de gain privé. L'établissement de pratiques fermes vis-à-vis de la fraude, de la corruption et autres malversations a été essentiel. Il est indispensable que l'utilisation des allocations du GPE soit parfaitement transparente. Dans le cadre de ce Plan

stratégique, le Partenariat mondial va renforcer encore son approche de la gestion des risques, qui sera régulièrement réexaminée par le Conseil d'administration.

Par ailleurs, le Partenariat mondial n'ignore pas que ses processus et procédures doivent être aussi efficients et efficaces que possible, sans compromettre en rien la responsabilité. Les processus doivent être plus flexibles et mieux adaptés à leur usage, en particulier dans le contexte d'États fragiles et en proie à des conflits. Globalement il convient de rationnaliser davantage les processus de planification et de responsabiliser davantage la mise en œuvre des dons de financement des programmes. La gouvernance va être encore renforcée, en fonction des besoins, à mesure que le partenariat continuera de croître.

3 : Renforcer le rôle de la société civile et du secteur privé au sein du Partenariat

Le Partenariat mondial aidera la société civile au sens large, le corps enseignant, le secteur privé et les fondations privées à participer aux GLPE et au dialogue de politique générale au niveau national. Une authentique participation de la société civile (notamment les ONG internationales, les ONG et associations locales, les syndicats d'enseignants ainsi que les organisations communautaires et les groupes de parties prenantes locales comme les associations de parents et d'élèves) exigera une intégration accrue et plus en amont de ces partenaires à l'élaboration des plans d'éducation nationaux, à la rédaction des requêtes de dons au titre de la mise en œuvre des programmes et aux examens sectoriels conjoints. En veillant à une ouverture effective des processus du GPE à la société civile, le Partenariat mondial peut contribuer à promouvoir des stratégies nationales d'éducation alignées sur les besoins des communautés et mettre les acteurs locaux en mesure d'exiger des services éducatifs de qualité et d'en suivre la mise en œuvre.

Le Secrétariat dressera également l'état des lieux au niveau national de l'importance des investissements d'entreprises et de fondations internationales dans l'éducation et élaborera des mécanismes pour mieux coordonner et aligner leur action ainsi que leurs innovations avec les plans d'éducation.

Les partenaires du GPE explorent déjà les moyens de mieux utiliser les technologies de l'information pour améliorer l'éducation. C'est là un domaine dans lequel une étroite collaboration avec le secteur privé sera essentielle. Les domaines d'intervention prévus sont notamment : i) la formation initiale des enseignants, la formation et le soutien en cours d'emploi grâce aux technologies de l'information et aux télécommunications ; ii) l'utilisation de la téléphonie mobile pour faciliter le paiement des salaires et d'autres aspects de l'amélioration du système d'éducation, par exemple le suivi de l'assiduité des enseignants ; iii) la fourniture de matériels pédagogiques ; et iv) la transmission de programmes d'enseignement au moyen des technologies de l'information.

4 : Porter une attention accrue à l'efficacité du développement, au rapport coût/efficacité et aux résultats

Le Cadre de résultats du GPE s'applique à l'action de l'ensemble du Partenariat mondial, y compris mais non exclusivement aux programmes nationaux soutenus par le Fonds du GPE. Le Partenariat mondial veillera à l'établissement de rapports réguliers conformément au Cadre, qui incorporeront les indicateurs du présent Plan. Une coopération et une coordination accrues seront nécessaires entre les partenaires participant à la collecte et à l'analyse des données. Le Partenariat mondial doit pouvoir mieux rendre compte de l'efficacité de son portefeuille de dons, et un examen approfondi de ce portefeuille sera effectué pour identifier ce qui a été accompli et à quel prix, et évaluer le rapport coût-efficacité de tous les dons.

Le Partenariat mondial va renforcer la responsabilisation des partenaires dans l'exécution du présent Plan. Les partenaires devront en fait se rendre davantage de comptes les uns aux autres. À cette fin, les aspects essentiels du fonctionnement du partenariat et de son efficacité seront suivis et communiqués, du suivi des engagements de contributions dans le cadre des procédures de reconstitution à l'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité des Groupes locaux de partenaires de l'éducation, des examens sectoriels conjoints à l'auto-évaluation du Conseil d'administration, du Rapport annuel des résultats aux évaluations par les GLPE de la performance des entités de supervision et de gestion.

5 : Rechercher, cultiver, évaluer et soutenir l'application à grande échelle des innovations

Le Partenariat mondial s'efforcera d'améliorer la façon dont les innovations satisfaisantes sont évaluées, adoptées et au besoin amplifiées. Tous les partenaires s'engagent à coopérer plus étroitement au niveau national. Le Partenariat mondial encouragera l'utilisation (et si nécessaire la création) de plate-formes d'échange de connaissances libres de droits pour faire connaître les innovations et les meilleures pratiques dans le domaine de l'éducation. Ces informations seront mises à la disposition des GLPE.

Dans l'ensemble il sera porté davantage d'attention à l'échange des savoirs et aux enseignements de l'expérience, notamment à l'expansion du partenariat pour favoriser la communication de politiques informées par les faits constatés.